


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

19 DEC. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
Bruxelles



25164599

N° d'entreprise : **0644 512 936**

Nom

(en entier) : **Be Planet**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**

Adresse complète du siège : **Rue d'Edimbourg 26, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : 1. Modifications statutaires 2. Démissions d'administrateurs

Extrait du PV de l'OA du jeudi 11 décembre 2025:

Modifications statutaires

Suite à la proposition reçue par e-mail le jeudi 9 octobre 2025 de la part de Gilles Carlier d'Odeigne, les membres de l'OA décide à l'unanimité

(1) de supprimer au titre 5, article 1, la phrase suivante: "Toutefois, la désignation du président doit impérativement être soumise à l'accord de l'association sans but lucratif « Inter-Environnement Wallonie »."

(2) de supprimer au titre 10, article 10.2. la mention "en ce compris la voix du fondateur" dans la phrase suivante: "Les modifications statutaires ne seront adoptées qu'à la majorité des deux tiers en ce compris la voix du fondateur."

(3) de valider la traduction des statuts en néerlandais.

Démissions

Michael Ooms et Antoine Lebrun démissionnent de l'OA à date immédiatement effective.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).